

Règlement du jeu concours Bernard Loiseau

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Bernard Loiseau SA (ci-après dénommée « la société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 01605002300015 dont le siège social est situé au 2 rue d'argentine, 21210 Saulieu, Bourgogne, France.

Organise du 03 avril 2018 à 13h00 au 30 avril 2018 à 23h59 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Grand jeu concours Bernard Loiseau – 3 séjours de rêve à gagner » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme google form aux dates indiquées dans l'article

1. La participation au jeu s'effectue en répondant juste à trois questions à choix multiple et en inscrivant son nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, code postal, ville, numéro de téléphone, date de naissance, catégorie professionnelle, et dans lequel des établissements de la société organisatrice le participant est allé.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook et google form, en aucun cas Facebook et google ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et google ne sont ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

3 gagnants seront tirés au sort dans les 3 jours suivant la fin du jeu.

Les gagnants seront contacté(s) dans les 3 jours suivant le tirage au sort par courriel, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 3 gagnants parmi les participants ayant rempli et validé le questionnaire google form.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- Un séjour en amoureux en Spa-Suite VIP d'une valeur de 1399€ en basse saison et 1599€ en haute saison.
- Un séjour hommage aux saveurs d'une valeur de 499€ en basse saison et 599€ en haute saison
- Un séjour gourmand avec Spa Loiseau des Sens d'une valeur de 299€ en basse saison et 399€ en haute saison.

Ces séjours seront réalisables par les gagnants en basse et haute saison. Le bon est valable sur les jours de validité hebdomadaire du séjour.

La composition des lots détaillée est disponible sur le site internet de la société organisatrice à l'URL suivant : <http://www.bernard-loiseau.com/fr/maisons/relais-bernard-loiseau/saulieu-information/offres-speciales-relais-bernard-loiseau.html>

Les séjours en jeu seront livrés aux gagnants via un bon cadeau, le bon sera valable pour une durée de 2 ans.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation. Elles sont destinées à la société organisatrice. Chaque participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à Groupe Bernard Loiseau, 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu ou à marketing@bernard-loiseau.com

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à la société organisatrice et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Chaque participant remplit le bulletin de jeu à l'attention de la société organisatrice et les informations fournies ne sont donc pas destinées aux réseaux sociaux, ni à Facebook.

ARTICLE 8 – ACCES AU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.